

Sociologie, normativité et problèmes sociaux : Quelle place pour la critique ?

MD Joaquin SABAT
Université Laval
CANADA
joaquin.sabat.1@ulaval.ca

Résumé : Malgré les différents remaniements théoriques et méthodologiques que la sociologie a subis depuis son origine au milieu du XIX^e siècle, la normativité inhérente à son objet reste une source considérable de débats. Derrière la question épistémologique classique consistant à départager les faits des valeurs et les discours à caractère descriptif de ceux à caractère normatif se cache un enjeu qui traverse l'histoire de la sociologie. Après avoir montré, d'après les thèses de Michel Freitag (1987), le rôle critique que la pensée sociologique a joué au courant de la modernité, cet article explore les bases du débat entre les approches fonctionnalistes et les approches constructivistes des problèmes sociaux en tentant de mettre en lumière comment le nœud du litige ne repose pas sur le fait que celles-ci soient normatives, mais bien sur le fait que cette normativité ne soit jamais admise et assumée comme telle. Puisque c'est la question de la normativité qui pose problème à la sociologie des problèmes sociaux, il semblerait que la réponse ne consiste pas à voiler d'une manière sans cesse renouvelée son improbable dépassement, mais bien à théoriser cette implication réciproque de la normativité et de la sociologie en mettant à jour le lien interne qui n'a jamais cessé d'opérer entre elles, en tant que condition de possibilité d'une discipline véritablement « critique ».

Mots-clés : critique, normativité, sociologie, problèmes sociaux, constructivisme, fonctionnalisme

*Sociology, normativity and social problems:
Is there still room for critique?*

Abstract: Despite the various theoretical and methodological rearrangements that sociology underwent ever since its origin in the mid-19th century, the normativity inherent to its object remains a significant source of debate. Behind the classical epistemological question involving the separation of facts from values and descriptive discourse from normative discourse lies an issue that runs through sociology's history. After showing, based on the theses of Michel Freitag (1987), the critical role that sociological thought played throughout the modern period, this article explores the foundations of the argument between functionalism's approach to social prob-

0
ESSACHESS. Journal for Communication Studies, vol. 12, no. 1(23) / 2019:167-185
eISSN 1775-352X

© ESSACHESS

lems and that of constructivism in order to demonstrate how the crux of the problem is not that both are in some way normative, but that this normativity is never recognized and assumed as such. Since it is normativity that is problematic to the sociology of social problems, it seems that the answer is not to veil in an ever renewable fashion its unlikely overtaking, but rather to theorize the mutual involvement of normativity and sociology by showing how this internal relationship never stopped working between them, as the very condition of a truly “critical” discipline.

Keywords: critique, normativity, sociology, social problems, constructivism, functionalism

Introduction¹

La réflexion qui anime le présent essai s’inspire d’un article de Daniel Cefaï (1996), qui commence par une série de remarques sur la nature du débat qui s’est engagé, depuis les années 1960, entre les « approches objectivistes » des problèmes sociaux, d’un côté, et les « approches subjectivistes », de l’autre. Si l’analyse de Cefaï nous est parue intéressante, c’est qu’elle montre spécifiquement comment la question de la normativité est au cœur de la discussion entre ces deux approches. Dans le cas du fonctionnalisme, par exemple, qu’on pourrait associer à une approche objectiviste en ce qu’elle renvoie ce qui « pose problème » à des conditions sociales objectives, la normativité ressort du rôle qui est attendu du chercheur, soit celui d’un « juge sociologique » (Merton, 1971, 820) chargé à lui seul de déterminer les conditions optimales du fonctionnement de la société. Ici, la question de « ce qui est » renvoie directement à « ce qui devrait être », et c’est le chercheur qui est appelé à établir par lui-même les critères capables de guider un tel jugement. Le constructivisme, d’un autre côté, posture qu’on serait tenté de qualifier de subjectiviste par l’attention qu’elle porte au processus public de désignation et de définition des problèmes sociaux, évacue cette dimension normative en déplaçant le niveau d’analyse des phénomènes sociaux eux-mêmes vers les conditions de formulation permettant de les reconnaître et de les aborder comme des réalités « problématiques ». Presqu’en réaction directe à l’approche fonctionnaliste, le constructivisme s’éloigne donc de la discussion sur les conditions objectives des problèmes sociaux pour se tourner vers leurs conditions subjectives d’élaboration, mais laisse du même coup la question ontologique de leur réalité dans un néant relativement déconcertant.

Si l’approche fonctionnaliste avait bel et bien tort de traiter des problèmes sociaux comme s’il s’agissait de phénomènes purement « objectifs », ce n’est pas en évacuant complètement la question de leur objectivité que le constructivisme est pour autant parvenu à dépasser le problème posé par leur normativité inhérente. Comme le remarque Cefaï, en effet, « il est insuffisant en un sens de parler de “construction” de la réalité ou de la légitimité, de la causalité ou de la responsabilité : c’est

¹ Nous aimerions remercier M. Gilles Gagné pour la profondeur de ses réflexions et ses précieux commentaires sur une première version de cet article.

laisser entendre que les enjeux cognitifs et normatifs des problèmes publics sont indéfiniment manipulables, que les critères de leur appréhension et de leur appréciation sont arbitraires ou artificiels ; c'est ouvrir la porte à toutes formes de scepticisme et de cynisme » (Cefaï, 1996, 48). Le débat s'est donc posé dans les termes suivants : soit on voyait les problèmes sociaux comme des faits réels et on devenait les alliés implicites, avec toutes les implications morales et scientifiques que cela comprend, des parts de la société les ayant définis comme tels, ou bien on cessait de les concevoir de manière objective mais renonçait, en même temps, à toute capacité normative de statuer définitivement sur leur légitimité et pertinence. En bref, le parti pris de l'objectivité était un parti pris normatif.²

Bien que Cefaï tente de surmonter ce dilemme en proposant un nouveau modèle de l'espace public, nous trouvons sa solution quelque peu décevante. Selon lui, pour sortir de l'impasse, il faudrait inscrire l'objectivité des problèmes sociaux « au foyer ou au terme d'une multiplicité d'actes de constitution ou de configuration » tout en mettant méthodiquement « en suspens », à la manière de l'*epochè* husserlienne, la question de sa réalité et en la thématissant « pour elle-même » (*ibid.*, 47). Sans nous embourber dans les sinuosités phénoménologiques d'une telle approche, remarquons simplement ceci : cette alternative théorique, qui n'est pas au bout du compte bien différente de l'approche constructiviste, puisqu'elle consiste elle aussi à déplacer le *topos* de discussion de la chose énoncée vers son énonciation, des conditions objectives du phénomène vers ses conditions de phénoménalisation, de constitution et d'objectivation dans l'espace public, cette approche – disions-nous – est certes intéressante, mais reste bien loin de fournir une réponse définitive aux difficultés que pose la normativité pour la sociologie des problèmes sociaux. Plutôt, comme cela fut souvent le cas en sociologie, il semblerait que la normativité inhérente à la notion de « problèmes sociaux » soit une fois de plus dissimulée, dans les mots de Caillé, « en recourant aux infinis subterfuges que le jargon méthodologique procure à qui entend faire semblant de pratiquer scientifiquement les sciences sociales » (Caillé, 1989, 6). Or, selon nous, l'aporie dont il est ici question ne peut trouver de porte de sortie qu'en confrontant de plein front le sol ontologique sur lequel elle repose. Puisque c'est la normativité qui pose problème à la sociologie des problèmes sociaux, il semblerait que la réponse ne consiste pas à voiler d'une manière sans cesse renouvelée son improbable dépassement, mais bien à théoriser cette implication réciproque de la normativité et de la sociologie, honnêtement et explicitement, en mettant à jour le lien intime qui n'a jamais cessé d'opérer entre elles.

Derrière la question épistémologique classique consistant à opposer et à départager les faits des valeurs, les discours à caractère descriptif de ceux à caractère nor-

² Cette réflexion n'est pas si différente de celle avancée par Foucault dans *Surveiller et punir* (1975), où il montre notamment que la scientificité toujours plus sollicitée par les autorités disciplinaires va de pair avec la tendance à se prononcer sur l'âme du criminel, ce qui conduit, pour être conforme au principe de l'objectivité des preuves, à un savoir toujours plus poussé sur l'individu. C'est en ce sens qu'on peut dire, d'après Foucault, que l'objectivité est normative et que l'affirmation du *vrai* s'inscrit dans une entreprise plus large de domination.

matif, et, par surcroît, leurs prétentions scientifiques de leurs prétentions philosophiques, se cache donc un enjeu beaucoup plus important, traversant d'un bout à l'autre l'histoire de la sociologie. Loin de lui être étrangère, cette tension inaugurale se déploie dans le développement de la discipline comme une trame continue dont les contours ont tour à tour été esquissés et élucidés, de manière toujours nouvelle selon les différents courants et les traditions dont ils se réclament. Le problème opposant description et normativité n'est donc pas une aporie conduisant nécessairement à la victoire de l'une et à la perte de l'autre ; il constitue au contraire le moteur même de la sociologie : ce sont des éléments conflictuels qui s'interpénètrent et se conditionnent réciproquement, qui se combattent en permanence sans jamais tout à fait se défaire les uns des autres. De notre point de vue, la normativité n'est par conséquent un réel « problème » que pour celui ou celle qui porte déjà contre elle un préjugé défavorable, qui la perçoit comme un obstacle à dépasser et comme une entrave à l'objectivité et à la scientificité faisant de la sociologie une discipline autonome à part entière.

Pour clarifier cette mécompréhension du rôle de la normativité sociologique et remettre le débat sur les rails, notre essai débutera par un exposé systématique de la nature normative du monde social, en se basant sur le célèbre article de Michel Freitag, « Les sciences sociales contemporaines et le problème de la normativité » (1987). Cette première partie semblera peut-être longue et ardue, mais elle nous permettra néanmoins – croyons-nous – de poser le débat entre le fonctionnalisme et le constructivisme sur des bases plus fécondes que n'ont pu l'être celles défendues par les auteurs des différents courants. Selon nous, ces bases sont restées jusqu'à présent superficielles, se campant ou bien dans une normativité inavouée et moralisante ou bien dans un souci d'objectivité désarmant pour la critique, les deux camps ignorant mutuellement leurs implications normatives respectives. La deuxième partie de notre essai traitera de cette normativité commune aux deux approches, en tentant de faire ressortir comment le nœud du litige ne repose pas sur le fait que celles-ci soient normatives, mais bien sur le fait que cette normativité ne soit jamais admise et assumée comme telle. Cet article s'inscrit donc dans la tradition de la Théorie critique en épousant la thèse selon laquelle la validité théorique ne provient pas de la « neutralité axiologique », mais bien du positionnement du chercheur face au monde et aux débats qui l'affligent. Nous baserons la majeure partie de l'argumentaire de cette deuxième partie sur des ouvrages caractéristiques de chacune des approches étudiées, à savoir *Contemporary Social Problems* (Merton et Nisbet, 1971) pour l'approche fonctionnaliste ainsi que *Constructing Social Problems* (Spector et Kitsuse, 1987) et « Social Problems as Collective Behavior » (Blumer, 1971) pour l'approche constructiviste.

1. Le caractère ontologiquement normatif de la société et son implication dans les sciences sociales

Commençons d'abord en nous penchant sur la relation entre normativité et sciences sociales. Pendant longtemps, cette relation ne fut abordée et théorisée que d'un point de vue purement épistémologique, c'est-à-dire dans le cadre d'une réflexion portant uniquement sur la capacité des approches normatives à produire ou non des connaissances collectivement admises comme objectives et scientifiques. C'est dans cette perspective que s'inscrivent les prescriptions méthodologiques du courant positiviste ou encore les réflexions de Weber (1959) sur l'indispensable « neutralité axiologique » du savant et du scientifique. Cependant, le vieux problème liant sciences sociales et normativité ne se limite pas, comme nous l'avons mentionné, aux débats entourant la scientificité des discours à prétention normative ; il s'étend à un horizon beaucoup plus vaste, caractéristique selon nous de toute réalité humaine, sociale et historique.

Dans un article intitulé « Les sciences sociales contemporaines et le problème de la normativité » (1987), Michel Freitag illustre ce point de manière remarquable. Il y montre notamment que la relation entre sciences sociales et normativité ne peut être comprise de manière convenable qu'en élargissant la notion de normativité au champ d'une réflexion philosophique sur les fondements ontologiques de la réalité sociale. Ainsi, la « nature de la normativité » peut être théorisée « sous sa double face ontologique et épistémologique, c'est-à-dire en tant que dimension immanente de l'action humaine-sociale-historique, d'un côté, et en tant que caractéristique intrinsèque de tout discours critique portant sur cette même réalité, de l'autre » (Freitag, 1987, 15).

Dans les lignes qui suivent, nous tenterons de spécifier à quoi correspond cette « double face » de la normativité en cherchant, à travers les principales thèses de Freitag, à montrer dans un premier temps comment la normativité est ancrée dans les sphères les plus profondes de l'expérience humaine et, dans un deuxième temps, comment cette nature éminemment normative du monde social marque à son tour la sociologie d'une normativité qui lui est constitutive.

1.1 *La normativité comme dimension immanente de la réalité humaine-sociale-historique*

Pour commencer, Freitag nous propose de faire un bref détour phénoménologique sur la dimension normative de l'action significative. Comme il le souligne au début de son article, « toute activité humaine, saisie dans sa spécificité d'action symboliquement médiatisée et donc comprise par opposition au simple comportement "instinctuel", est porteuse d'une *signification* subjective immanente. Cette "signification" peut alors être définie par le fait que son terme intentionnel est toujours *tel* ou *tel*, c'est-à-dire qu'il est toujours différencié relativement aux autres termes objectifs possibles » (*ibid.*, 17). Cela ne va pas sans résonner avec la conception luhmannienne de la signification, qui stipule spécifiquement qu'elle « apparaît *matériellement* ou *objectivement* dans l'Altérité, dans l'être-une-chose-et-non-une-

autre : un cheval n'est pas une vache, un chiffre n'est pas un plaisir, la rapidité n'est pas une couleur »³ (Luhmann, 1990, 36). Pour Luhmann tout comme pour Freitag, donc, la normativité est « enracinée dans la signification de l'expérience humaine »⁴ (*ibid.*, 46) : l'action significative correspond à un choix, elle est une sélection dans « l'univers des possibles » et répond de ce fait à une orientation normative préalable capable de conduire à l'adoption de l'une et au rejet de l'autre, à l'acceptation par exemple du « cheval » et non de la « vache », du « chiffre » et non du « plaisir », de la « rapidité » et non de la « couleur ». Par contre, il ne faut pas comprendre par là que la notion de signification et celle de normativité sont interchangeable, même si elles sont toutes deux mutuellement impliquées aux niveaux les plus élémentaires de l'expérience humaine. Alors que la première désigne, comme le dit Freitag, « la spécificité différentielle d'un objet particulier d'action », la seconde réfère à « la valeur qui lui est attachée » (Freitag, 1987, 17). En ce sens, la signification est discriminante et la normativité, « motivante » : celle-ci représente un « objectif » qui attribue à l'action significative une « nécessité fonctionnelle » (*ibid.*, 18) socialement sanctionnée et sanctionnable dans la réalisation de l'acte en question.

Si nous plongeons maintenant un peu plus profondément dans la constitution phénoménologique du monde social, il apparaît que la valeur et l'objet ne sont pas opposés, mais intrinsèquement liés et solidaires. Pour Freitag, en effet, « la “valeur” est le résultat de la projection, sur l'objet même de l'action, des conditions d'insertion de cette action dans le procès global de reproduction sociale et sociétale ; ainsi se trouvent alors marquées dans l'objet lui-même sa “destination” et sa “fonction” sociétales » (*ibid.*). Nous pouvons comprendre par là que l'objet, dans son mode de phénoménalisation propre, ne se donne jamais à nous en tant que simple objet, pas plus que comme une « pure signification abstraite » ; au contraire, il est toujours déjà inscrit dans l'horizon social normatif de signification qui fait de lui le porte-étendard du sens qui lui est collectivement attribué dans le procès symbolique de reproduction de la société. Ainsi, « la “valeur” surdétermine la signification différentielle en l'indexant conformément à la “fonctionnalité” collectivement attribuée et reconnue à l'accomplissement effectif de l'action » (*ibid.*). La normativité est en quelque sorte le trait d'union reliant l'action significative individuelle à la totalité symbolique qui la rend possible ; elle représente, comme le dit Freitag, « le mode de constitution fondamental d'une *réciprocité ontologique* entre l'individu socialisé, doué d'une relative autonomie réflexive à l'égard de la société, d'un côté, et cette même société comprise comme totalité réelle, de l'autre » (*ibid.*, 16). C'est justement parce que la normativité est immanente à la fois à toute action significative et à tout univers symbolique capable d'orienter cette même action que « la normativité est précisément ce qui rattache ontologiquement la personne singulière (et l'acte

³ « *Meaning appears materially or objectively in Otherness, in being-one-thing-and-not-another: a horse is not a cow, a number not a pleasure, quickness not a color* » (Luhmann, 1990, 36).

⁴ « [...] normativity [...] [is] rooted in the meaningfulness of human experience » (Luhmann, 1990, 46). Freitag opère cependant une distinction entre « sens » et « signification », alors que Luhmann réunit les deux sous le terme allemand « *Sinn* ».

singulier) à la société comprise comme totalité » (*ibid.*).⁵ Au sens large, l'action significative n'est rendue possible que parce qu'elle procède d'une orientation normative préalable, correspondant à la médiation entre, d'une part, un sujet agissant et, de l'autre, les déterminations génériques (humaines, sociales, historiques) faisant de lui un être concret et spécifique. En bref, cette médiation ne peut être que celle d'une culture :

De la même manière qu'il ne peut y avoir de « parole » que dans un « langage », il n'existe d'action significative (normative-expressive) que dans le champ d'une culture commune *a priori* qui en spécifie toujours déjà pour autrui la signification, la valeur et le sens. [...] En effet, il ne peut exister de « communication », c'est-à-dire d'activité pratique symboliquement médiatisée, qu'à l'intérieur d'une culture qui assigne déjà aux actes et aux énoncés des protagonistes une signification et une valeur *déterminés normativement-expressivement*, et qui les inclut ainsi *a priori* dans l'évidence d'un sens commun. (Freitag, 1987, 25)

Mais cet « univers normatif déjà structuré symboliquement » (*ibid.*) ne constitue pas une « limite » à l'autonomie réflexive des individus, il représente bien au contraire la condition même de leur subjectivité et de leur autonomie. Pensons par exemple à la notion de configuration chez Elias (1997), pour qui la société détermine la manière dont les individus s'individualisent, mais les habilite du fait même à agir à l'intérieur des cadres propres à la structure de relations établie entre eux et le reste de la société ; ou encore pourrait-on penser à la théorie de la structuration de Giddens (1987) selon laquelle « le structurel n'est pas que contrainte, il est à la fois contraignant et habilitant » (Giddens, 1987, 75). Dans tous les cas, le constat reste le même : ces auteurs montrent comment l'enracinement *a priori* de l'action significative dans un univers symbolique normatif ne dissout pas l'autonomie individuelle ni dans un déterminisme mécanique ni dans un « pur arbitraire subjectif » (Freitag, 1987, 25), mais la charge au contraire d'un sens socialement effectif. Nous voyons ici que la normativité joue un rôle essentiel dans le maintien et la perpétuation de l'ordre social, puisqu'elle empêche la contingence propre à toute réalité humaine et sociale de se noyer dans « l'inextricable fouillis du hasard » (Dumont, 2014, 39) ou dans la nécessité accablante d'une « loi universelle » (Freitag, 1987, 23).

Ces spécifications sur la nature normative du monde social conduisent Freitag à adopter une définition bien particulière de la société, qui ne devient un enjeu qu'à travers le détour de la question de son « unité », la question du mode de production et de reproduction de cette unité et la question de ce qui la maintient comme « objet » réel lorsque les pratiques qui la composent la visent, la supposent et s'y intègrent. Selon lui, l'unité réelle qui caractérise la société n'est pas à concevoir comme

⁵ Pour Luhmann (1990), par exemple, cette orientation significative-normative de l'action suppose une transmission intersubjective de critères de sélection capables de réduire le choix des possibles afin de rendre l'action saisissable et donc susceptible d'être choisie ou bien rejetée – d'où l'importance de la communication pour cette seule et unique fonction que Luhmann reconnaît aux systèmes sociaux : la réduction de la complexité.

la totalité des relations « objectives » qui y prennent place, mais bien comme la dimension apriorique, subjective et transcendante de toute action humaine :

L'unité réelle de la société comprise comme « totalité » n'est pas seulement, ni même d'abord spécifiquement, une simple unité de fait, qui résulterait de toutes les interrelations actuelles effectives des sujets sociaux [...]. Elle ne correspond donc pas au concept d'une pure et simple « structure » à caractère exclusivement positif et empirique. Cette unité réelle possède elle-même ontologiquement un caractère subjectif et *transcendantal*, en tant qu'elle est toujours déjà « présente » chez les sujets sociaux comme référence *a priori* déterminante à l'égard du sens, de la valeur, de la signification et de l'identité expressive de toutes les actions, pour au moins qu'il s'agisse effectivement d'actions possédant *pour autrui*, au moins virtuellement, une signification, une valeur normative expressive, bref, un « sens » [...]. (Freitag, 1987, 26)

Le fondement du caractère ontologiquement réel de l'unité de la société⁶ repose donc sur la médiation symbolique structurant l'ensemble des actions significatives qui s'y déroulent. Par contre, en même temps qu'elle imprègne de socialité les sphères les plus profondes de la conscience, de la subjectivité et de l'identité individuelles, le caractère essentiellement négatif (transcendantal) de la société génère aussi un sentiment de contingence et de « fragilité existentielle » qui appelle en retour à une certaine « protection ». C'est pourquoi, selon Freitag, l'existence effective de la totalité sociale est toujours doublée dans une représentation idéologique transcendante.⁷ De cette manière, le sentiment d'une dissolution imminente des références normatives sur lesquelles l'ordre humain et social repose est dépassé, et la contingence et la fragilité qui lui sont constitutives sont neutralisées.

À l'aube de la modernité, ce sont les sciences sociales qui hériteront la tâche de définir la nouvelle référence transcendante, et ce rôle pédagogique, polémique et symboliquement structurant marquera la genèse et le développement de la sociologie d'une charge normative manifeste.

1.2. *Les origines normatives de la sociologie*

Selon Freitag, la naissance des sciences sociales se comprend de façon analogue au mouvement de la modernité : elles se constituent dans un rapport agonistique à la tradition et sont partie prenante dans l'élaboration de ce nouveau projet moderne qu'est la reconstruction systématique de la société et l'émancipation de l'individu

⁶ En parlant d'« unité de la société », Freitag se met en route vers la notion de « réflexivité » selon laquelle il appartient au mode d'être du social que d'être posé et visé par les pratiques qui le reproduisent. En ce sens particulier « la » société (dans son unité et son unicité) a une existence « objective » particulière dans chaque lieu et moment donné.

⁷ Dans sa typologie des modes de reproduction symboliques de la société, Freitag distingue différents types de références transcendantales selon les sociétés et selon les époques. Selon lui, celles-ci prennent la forme du mythe, de la religion, de l'éthique et de la Raison, puis, dans la transition vers la postmodernité, celle de l'efficacité et de l'état de fait.

vis-à-vis des structures de régulation traditionnelles légitimées de façon hiérarchique et extérieure à la société (pensons par exemple à la société d'Ancien Régime et à l'utilisation du religieux dans la justification de cet ordre). Tout comme la modernité, les sciences sociales s'opposent donc à l'aspect arbitraire des autorités et des coutumes traditionnelles et se positionnent en faveur d'une reconstruction rationnelle de la société, organisée selon les principes d'une « raison formelle à caractère universel » (Freitag, 1987, 28). Cette raison, à laquelle chaque individu aurait naturellement accès, n'est pas constatée empiriquement, mais constitue bien au contraire un postulat apriorique, idéal et normatif, faisant de la « "rationalité" de l'ordre "naturel" de la société » le « principe ultime de légitimation » (*ibid.*). Ainsi, les sciences sociales se présentent

comme une succession de discours doctrinaires globaux qui visaient, chacun tour à tour, à « faire raison » ou plutôt à « donner raison » au procès de développement de la modernité compris de manière synthétique à travers l'unité d'un seul principe de rationalisation assumant, aussi bien polémiquement dans le rejet de la tradition que constructivement dans l'organisation systématique des nouvelles régulations institutionnelles à caractère formel et universaliste, la fonction (idéologico-transcendantale) de légitimation fondamentale et le rôle (technico-pratique) d'intégrateur logique des pratiques [...]. (Freitag, 1987, 28)

D'abord sur le plan juridico-politique avec, au XVII^e et au XVIII^e siècle, les doctrines du *droit naturel* et du *contrat social* fondées sur la notion de liberté individuelle, puis par la suite, avec, à partir du XIX^e siècle, les théories de l'*économie politique* guidées par l'idée du progrès matériel, les doctrines globales assumant les fonctions de légitimation et de régulation du mouvement de la modernité se sont succédées en donnant à chaque fois à la société moderne une représentation normative d'elle-même. Dès lors, le modèle servant comme fondement à la critique sociale ne renvoyait plus vers le passé ou vers une réalité extérieure, comme c'était le cas des pratiques religieuses par exemple ; plutôt, ce modèle était projeté dans l'avenir, compris comme l'aboutissement du processus déjà enclenché de rationalisation et d'amélioration des conditions sociales existantes. Dans les mots de Freitag, celui-ci était « anticipé dans l'avenir sous la forme d'une exigence rationnelle et d'une nécessité formelle à l'aune desquelles la réalité sociale empirique [devait] être jugée de manière critique » (*ibid.*, 29).

À la lumière de ces explications, il est clair que le rationalisme caractéristique de la pensée sociale au début de l'âge moderne ne constitue pas un principe épistémologique « dont la mise en œuvre méthodique aurait principalement eu comme finalité la connaissance "scientifique" et "objective" de la réalité sociale-historique effective » (*ibid.*). Selon Freitag, il représente bien au contraire une idéologie de légitimation et de régulation ayant pour but de définir la nouvelle référence transcendantale moderne, à savoir justement l'existence d'une Raison formelle, abstraite et universelle, accessible à tout un chacun et transcendantalisant du fait même chaque individu par le simple fait d'en être le « sujet ».

Le libéralisme fera sa figure de proue de cette Raison universelle que chaque individu porte en lui, d'une part en posant la rationalité individuelle comme principe apriorique normatif de la vie économique, et d'autre part en reconstruisant l'ordre social « sur la base du laisser-faire utilitariste » (*ibid.*, 30). Par contre, cette rationalité présupposée aura comme effet de naturaliser le domaine de l'économie, qui va par conséquent jouir d'une autonomie toujours plus grande, ce qui, comme l'a remarquablement bien résumé Polanyi (1944), pose des sérieux problèmes aux capacités d'intégration et de reproduction de la société.

C'est dans ce contexte que la discipline sociologique voit le jour au milieu du XIX^e siècle. Comme le remarque Freitag, l'idée même de « société », comprise comme totalité apriorique à l'action humaine, n'émerge que dans la mesure où celle-ci subit des transformations considérables. En d'autres mots, sa « consistance propre se manifeste au fur et à mesure que s'imposent les conséquences "négatives" d'un développement économique autonomisé et naturalisé » (Freitag, 1987, 30). Face à cette autonomisation de l'économie et à la menace qu'elle semble faire peser sur la société, la sociologie naissante se donne comme objectif de traiter de la dimension d'intégration de la société qui est justement mise à mal par les transformations sociales récentes. Comme l'écrit Honneth (2006), en effet, « les pères fondateurs de cette nouvelle science sont tous sans aucune exception intimement convaincus que la société moderne vit sous la menace d'un effritement moral qui ne manquera pas de causer d'énormes bouleversements dans le processus de reproduction de la société » (Honneth, 2006, 62). Marx, par exemple, parlait d'un « développement contradictoire » du capitalisme, Durkheim utilisait la notion d'« anomie » pour référer à l'épuisement des repères moraux capables de guider les aspirations individuelles, Simmel, quant à lui, parlait d'une « dépersonnalisation des rapports sociaux » et Weber avançait l'idée d'un « désenchantement du monde ». Toutes ces expressions témoignent d'un parti pris normatif guidant la description de l'orientation prise par la société moderne sous le joug du capitalisme triomphant. L'influence qu'exerce le conservatisme sur la première génération de sociologues est d'ailleurs extrêmement importante : Saint-Simon, Comte, Tocqueville et Durkheim ont tous, sans exception, été fortement marqués par leurs lectures d'auteurs conservateurs. Comme le note Nisbet, la sociologie, « bien qu'elle se rattache, de par ses objectifs et de par les valeurs politiques auxquelles elle se réfère, au courant moderniste, ses concepts essentiels et ses présupposés la rendent beaucoup plus proche, de façon générale, du conservatisme philosophique » (Nisbet, 2005, 32).

En réaction à cette évolution perçue comme « pathologique » (Honneth, 2006, 63) et conjointement à la montée d'un courant réformiste de plus en plus fort, la sociologie a donc pris sur elle la tâche de théoriser les raisons de ce « malaise de la modernité » (Taylor, 1994) en réifiant la société dans une totalité apriorique *objective* et en légitimant cette approche par la « positivité » de sa démarche, sans pour autant jamais complètement effacer « les bases morales sur lesquelles [elle] s'est établie » (Nisbet, 2005, 33). C'est de cette manière que la société est devenue l'objet d'une science nouvelle et que le diagnostique normatif du système social dans son

ensemble s'est progressivement perdu dans les méandres d'une approche scientifique, revendiquant l'objectivité de la société d'autant plus fort qu'elle devait se tailler elle-même une place au rang des sciences « positives ».

Toujours à l'encontre de la tradition mais aussi dorénavant à l'encontre des courants rationalistes et de leurs prescriptions idéologiques pointant vers des conditions socio-économiques idéales, la sociologie a fait de la dimension objective d'intégration de la société « son mot d'ordre normatif » (Freitag, 1987, 30). Par contre, à mesure que le réformisme gagnait du terrain et que « le fondement de la légitimité de l'ordre social s'est déplacé de l'invocation rationaliste de principes transcendants abstraits, formels et universalistes, vers la reconnaissance d'une capacité démocratique de résolution pragmatique des conflits et des "problèmes sociaux" » (*ibid.*, 31), la dimension normative de l'intégration sociale a laissé la place à des approches plus pragmatiques et empiriques. Parallèlement, en même temps que la sociologie affirmait de plus en plus efficacement sa validité en tant que science sociale empirique, sa légitimation est passée de la « positivité » de sa démarche vers les résultats qu'elle permettait d'obtenir dans la résolution de problèmes concrets sur le terrain. Sans le vouloir, le délaissement de la dimension normative de l'intégration n'a pas eu pour effet d'effacer la normativité qui accompagnait la discipline sociologique depuis ses débuts, mais plutôt de la faire resurgir là où l'on s'y attendait le moins. Désormais, grâce au passage d'une approche à prétention théorique générale vers une approche de plus en plus ciblée et particulariste, l'application pragmatique de la sociologie dans la gestion purement *technique* des « problèmes sociaux » est devenue la référence normative dont la bureaucratisation et la technocratisation du social avait besoin pour s'effectuer (*ibid.*, 31).

C'est en ce sens qu'on peut dire que la sociologie est une discipline « critique », non pas parce que sa vocation serait de « corriger » les opinions reçues à la lumière des faits objectifs qu'elle permet de découvrir, mais parce qu'elle est, depuis ses débuts, profondément engagée dans le mouvement de la société. Sa capacité à statuer sur l'orientation de l'action collective teint d'emblée ses postulats d'un caractère normatif qui reste en tout temps lié à la situation historique particulière à laquelle ils se réfèrent, et ne peuvent donc en aucun cas être réduits à un ensemble de propositions logiques qu'il suffirait de rassembler pour en esquisser les contours et l'unité de sa démarche. La prétention sociologique à la vérité ne provient pas, comme pourrait prétendre une certaine philosophie analytique, de la concordance des faits établis avec leur structure formelle (objective), mais bien du mouvement effectif de la société, dont la sociologie constitue, pour reprendre l'expression de Freitag (2004), le « moment réflexif ». La manière dont les grandes mutations sociales se reflètent dans la direction et la méthodologie de la discipline est une autre manière par laquelle s'exprime la réciprocité de la sociologie et de la société qu'elle se donne pour but d'étudier.

La sociologie des problèmes sociaux s'inscrit parfaitement dans ce décor marquant la transition définitive du rationalisme vers le positivisme, puis du positivisme vers la gestion technocratique du social. Ce champ de recherche, qui s'est constitué

aux États-Unis autour de la revue *Social Problems* et qui est lié, comme le souligne Cefaï, « au déploiement de l'État Providence, au traitement de la question sociale par des politiques publiques et au projet moderne d'une réforme éclairée de la société » (Cefaï, 1996, 45), est partie prenante de ce long processus entamé depuis le XIX^e siècle qui relie l'histoire de la sociologie au développement explicitement normatif des principes de légitimation et de régulation de la société moderne. Bien que la sociologie ait pu subir des remaniements importants au cours des années, la question de la normativité est malgré tout toujours restée une source considérable de litiges. En ce qui concerne la sociologie des problèmes sociaux, le débat entre l'approche fonctionnaliste et l'approche constructiviste est caractéristique du type de considérations émanant de la place accordée à la normativité au sein du traitement théorique de ces problèmes.

2. Normativité et problèmes sociaux : le cas de la controverse opposant fonctionnalisme et constructivisme

Comme nous avons tenté de le montrer en suivant les principales thèses de Freitag, la normativité est une dimension immanente de la réalité humaine et sociale, et cette immanence se traduit inévitablement aussi dans des approches à prétention objective et scientifique. Ce caractère explicitement normatif est constitutif de toutes les sciences sociales, mais cela n'a pas pour autant empêché la normativité de jouer un rôle polémique au sein de la sociologie, à la source de nombreuses critiques et remises en question méthodologiques. Dans le cas de la sociologie des problèmes sociaux, la normativité est au centre des disputes épistémologiques entre plusieurs courants, et comme le montre la querelle entre le fonctionnalisme et le constructivisme, celle-ci n'a jamais cessé de refaire surface à chaque fois que la question de l'objectivité des problèmes sociaux était soulevée.

2.1. L'approche fonctionnaliste des problèmes sociaux

Même s'il n'existe pas, au sein de l'approche fonctionnaliste des problèmes sociaux, des prescriptions méthodologiques exclusives s'appliquant à la totalité des auteurs identifiés à cette tradition théorique, selon Spector et Kitsuse (1987), l'épilogue à la troisième édition de *Contemporary Social Problems* (Merton, 1971) constitue néanmoins son « application la plus élaborée »⁸ (Spector et Kitsuse, 1987, 24). Dans cet épilogue, Merton expose ce qui caractérise selon lui le cœur de cette approche, consistant dans un premier temps à identifier les conditions sociales et les types de comportement représentant un « frein » à la poursuite des objectifs que la société s'est fixés, et, dans un deuxième temps, à éclaircir et à expliquer les causes et origines de ces phénomènes. Ainsi, chaque problème peut être théorisé, dans le langage fonctionnaliste, comme le fruit d'une « désorganisation sociale » résultant d'une « inadéquation » entre les normes et les valeurs, d'un « déséquilibre » entre

⁸ « *The most elaborate application of functional theory to social problems* » (Spector et Kitsuse, 1987, 24).

les objectifs collectifs et les aspirations individuelles, ou simplement d'une multiplication des transgressions des normes institutionnalisées, désormais regroupées sous le vocable des « comportements déviants ». En somme, les problèmes sociaux relèvent d'une désorganisation « représentant des incapacités à répondre à une ou plusieurs des exigences fonctionnelles du système »⁹ (Merton, 1971, 820).

Or, ces exigences ne peuvent être établies que par le sociologue, et cela conduit ce dernier à adopter un rôle normatif déterminant autant à l'égard de la définition des problèmes que de l'élaboration des conditions sociales optimales où ces « dysfonctions » seraient effectivement évitées. Merton renvoie donc toujours les problèmes sociaux face à un « système viable alternatif » où « les fins collectives et objectifs individuels »¹⁰ (*ibid.*) peuvent être pleinement réalisés. Comme le remarque Cefaï, la définition fonctionnaliste des problèmes sociaux est donc tautologique : « le problématique renvoie au normal ou à l'optimal qui renvoie au problématique » (Cefaï, 1996, 45). Ainsi, le traitement fonctionnaliste des problèmes sociaux n'échappe jamais à la question de ce qui devrait ou pourrait être, et cela marque de normativité les fondements mêmes de sa démarche théorique.

Cependant, comme nous le mentionnions dans notre introduction et comme Freitag a bien cherché à montrer, nous ne pensons pas que la normativité doit être écartée à tout prix. Après tout, l'histoire de la sociologie montre bien comment l'interpénétration de la normativité et de la sociologie ne peut être évitée : même lorsque celle-ci prétend s'inscrire dans une scientificité et une objectivité inébranlables, cette quête reste toujours en elle-même normative puisque les idéaux lui servant de base ne sont pas eux-mêmes objectifs mais procèdent toujours « d'un choix éthique préalable » (Caillé, 1989, 4). Néanmoins, cela ne veut pas dire non plus que la sociologie doit servir de garde à toutes les approches normatives. Comme le remarquent à juste titre Spector et Kitsuse, l'approche fonctionnaliste peut et doit être critiquée. Premièrement parce que la normativité qui est sienne laisse ici bien souvent la place à l'arbitraire propre aux jugements du sociologue. Aucune des notions dont il se sert (normes sociales, système social, fins collectives, exigences fonctionnelles, etc.) ne sont vraies « par définition », et chacune d'elles nécessite « argumentation, support et documentation » (Spector et Kitsuse, 1987, 27), ce qui laisse toujours plus de place à un escamotage des jugements de valeur à travers l'esquisse descriptive des faits. Deuxièmement, contrairement aux approches sociologiques qui entendent fonder leur critique des réalités sociales étudiées en établissant clairement, et à l'intérieur des cadres spécifiques au phénomène en question, les critères normatifs permettant de mesurer l'écart des réalités sociales étu-

⁹ « [...] representing inadequacies in meeting one or more of the functional requirements of the system » (Merton, 1971, 820).

¹⁰ « Social disorganization refers to inadequacies or failures in a social system of interrelated statuses and roles, such that the collective purposes and individual objectives of its members are less fully realized than they could be in an alternative workable system » (Merton, 1971, 820).

diées aux réalités que ces mêmes critères permettent d'envisager,¹¹ l'approche fonctionnaliste ne donne de son côté aucun indice quant aux critères permettant de comprendre ce contre quoi les défauts d'organisation du système social peuvent être mesurés (*ibid.*, 26). Dernièrement et en considération des critiques précédemment énoncées, le fonctionnalisme mérite aussi d'être critiqué, car il utilise les voiles scientifiques de la théorie pour dissimuler la normativité inhérente à sa démarche ; « les jugements de valeur sont simplement déguisés sous l'évaluation factuelle des conditions »¹² (*ibid.*, 31). Ainsi, le fonctionnalisme redouble la réalité sociale, sous le vocable des « exigences fonctionnelles du système », d'une nécessité objective qui ne correspond pas à autre chose qu'à l'opinion du sociologue qui se pose en « conscience et protecteur de la société »¹³ (*ibid.*, 37). Comme le déplorait Marcuse (1964), « Dans la théorie du fonctionnalisme, le caractère thérapeutique et idéologique de l'analyse n'apparaît pas ; il est obscurci par la généralisation et l'abstraction des concepts ("système", "partie", "unité", "position", "conséquences multiples", "fonction"). [...] Ses concepts opèrent une généralisation en faisant abstraction des qualités mêmes qui font du système un système historique et qui donnent un sens critique et transcendant à ses fonctions (et à ses "disfonctions") » (Marcuse, 1964, 132). La normativité, loin de servir la critique comme c'était le cas pour la sociologie classique (sans jamais qu'elle ne l'admette toutefois), est ici utilisée pour défendre le *statu quo*, enveloppé du voile protecteur des normes sociales d'un système conçu comme consensuel et non-problématique.¹⁴

2.2. L'approche constructiviste des problèmes sociaux

En réaction à cette normativité inavouée, dissimulée et instrumentalisée du fonctionnalisme, l'approche constructiviste des problèmes sociaux privilégie un recul face aux conditions objectives perçues comme problématiques afin de fonder l'étude sociologique des problèmes sociaux sur des nouvelles bases. Selon Spector et Kitsuse, par exemple, « ce que le sociologue devrait observer n'est pas la condition [du

¹¹ Pensons par exemple, parmi les différentes approches se réclamant d'une philosophie sociale, à la Théorie critique de l'École de Francfort, dont la critique des « pathologies du social » sert toujours comme critère descriptif des catégories normatives d'une « vie bonne ou réussie » (Honneth, 2006). Cette tâche est bien moins évidente que ne le laisserait croire Honneth, car l'écart de contrafactuel est immanent à la pratique sociale dans la mesure où toute action singulière s'oriente elle-même et se régule par intériorisation d'un type qui a un caractère d'idéalité, d'idée régulatrice. La critique sociologique, par conséquent, doit prendre conscience qu'elle est la reprise réfléchie et explicite d'une propriété intrinsèque de la pratique sociale, où cette mesure de contrafactuel (ou de réalisation du type) est une condition de reproduction de la structure d'ensemble.

¹² « *value judgments are simply disguised as factual assessments of conditions* » (Spector et Kitsuse, 1987, 31).

¹³ « *the conscience and protector of society* » (Spector et Kitsuse, 1987, 37).

¹⁴ « *Merton's approach is best seen as providing a rationale for evaluating and criticizing particular policies and structures within a presumable consensual society whose basic values and directions are not seen as problematic [...]. It is never clear whether he merely reflects or helps to shape those "socially shared standards", nor is it at all clear just whose standards they are* » (cité par Spector et Kitsuse, Skolnick et Currie, 1970, 11-13).

problème], mais comment les gens agissent en relation à elle »¹⁵ (Spector et Kitsuse, 1987, 34). De manière semblable, Blumer (1971) préconise une approche définissant les problèmes sociaux non pas comme des situations objectivement problématiques, mais bien comme les « produits d'un processus de définition collective »¹⁶ (Blumer, 1971, 298). Cela implique une posture de retrait et une attitude passive de la part du chercheur, mais celui-ci est-il seulement à l'abri de la normativité dont il cherche justement à se défaire ?

Au niveau le plus élémentaire, déjà en partant, la réponse est non. Tout d'abord, le chercheur ne peut s'abstraire de la normativité immanente à son activité, car tout discours scientifique possède une dimension critique-normative dans son opposition aux notions de sens commun, dans la distinction qu'il opère entre illusion et vérité, entre savoir profane et savoir expert, ou encore dans l'asymétrie qu'il établit entre chercheur et acteur (Boltanski, 1990, 131). D'un point de vue plus abstrait également, en tant qu'activité significative, le travail du chercheur ne peut pas non plus, comme nous l'avons montré plus tôt, se soustraire à la normativité immanente à toute réalité humaine-sociale-historique, car cette normativité œuvre *a priori* et constitue le cadre rendant possible le fait de diriger son action de manière qui fait du sens *pour lui* ; c'est ce qui lui permet de trancher dans l'univers des possibles afin de choisir A plutôt que B, d'exercer le métier de chercheur plutôt que celui de boulanger et de le faire de manière telle qu'il y trouve une motivation, celle-ci étant le résultat de la médiation qui lie sa propre action à l'univers symbolique (lui-même social et historique) dans lequel il se situe et évolue. Son propre intérêt pour un objet de recherche plutôt qu'un autre, son engouement pour certaines questions de la vie, son outillage méthodologique, le fait qu'il identifie certains phénomènes comme essentiels alors qu'il en ignore ou en rejette d'autres, voilà certains exemples qui portent à croire que la recherche scientifique est une activité sociale, se déroulant dans la société et obéissant par conséquent à un ensemble de critères qui dépassent largement le cadre établi de la science et des considérations strictement scientifiques. Ce qu'on nomme la « recherche scientifique », que ce soit dans le champ des sciences sociales ou ailleurs, est en ce sens complètement dépendante de notre relation à l'environnement et aux problèmes de la vie courante, ce qui montre bien, comme le souligne la Théorie critique de l'École de Francfort, le fait que la connaissance agit toujours selon un intérêt présocratique ou métascientifique qui l'engage dans un processus historique qui, de par sa simple existence, vient contredire l'idée d'une science qui serait neutre et objective ou qui agirait dans le pur intérêt de la connaissance, sans aucune considération pour la manière dont les découvertes scien-

¹⁵ « *What the sociologist should observe is not the condition, but how people act in relation to it* » (Spector et Kitsuse, 1987, 34).

¹⁶ « *My thesis is that social problems are fundamentally products of a process of collective definition instead of existing independently as a set of objective social arrangements with an intrinsic makeup* » (Blumer, 1971, 298).

tifiques peuvent être appliquées dans des contextes qui renforceraient leurs présupposés idéologiques (Horkheimer, 1937).¹⁷

D'un point de vue encore plus large maintenant, nous devons prendre en considération le fait que le souci d'objectivité est aussi et encore en lui-même « normatif », autant en ce qui a trait à ses conditions historiques d'élaboration qu'au processus social de légitimation et de régulation dans lequel il s'inscrit. Le retrait des prétentions éminemment critiques de la discipline sociologique caractéristiques de sa formation au courant du XIX^e siècle s'inscrit lui-même dans l'horizon normatif d'une perte de références transcendantales propre à la période contemporaine – que certains appellent la « transition postmoderne ». Voilà la réponse typiquement freitagienne à la question, qui est loin de faire l'unanimité au sein des différents courants théoriques et qui demeure peut-être encore trop large pour le propos qui nous concerne.

D'un point de vue plus concret, par contre, on serait porté à dire que le constructivisme gagne certainement en crédibilité en montrant notamment comment un problème social n'existe jamais *en soi* mais reste toujours l'objet d'une définition collective, d'une reconnaissance, d'une légitimation et d'une mobilisation ; bref, en montrant comment il résulte d'une « carrière » (Blumer, 1971). Par contre, si les pratiques qui procèdent à cette définition n'étaient pas elles-mêmes objectives, n'appartenaient pas à la pratique, nous ne pourrions désigner comme un problème social, par exemple, ni l'absentéisme des prolétaires à leur poste travail, ni la réalité du rapport social qui s'y trouve désignée, ni sa désignation en tant que telle. Qu'il y ait de la domination dans cette désignation ne fait pas de la désignation une réalité subjective, mais exprime au contraire des enjeux objectifs qui émergent du rapport social en question. Face au vide pratique dans lequel cette approche laisse la critique sociale, nous sommes en droit de nous demander si l'approche constructiviste des problèmes sociaux ne répond pas à une orientation normative implicite, consistant justement à désarmer les prétentions objectives des sociologies interventionnistes et du moralisme réformiste typique des décennies précédentes. Lorsque Blumer déclare, par exemple, que le fait d'attribuer « les problèmes sociaux à des présumées tensions structurelles [...] correspond à transférer involontairement ce qui appartient au processus de définition collective à une structure sociale supposée »¹⁸ (*ibid.*, 306), il nous semble sensé de croire qu'il s'agit là d'une attaque directement adressée à toute démarche cherchant à ancrer les fondements de la critique dans un diagnostic d'ensemble, remettant en question la totalité de l'ordre social.

La charge normative qui a motivé un grand nombre d'auteurs constructivistes dans la critique de leurs prédécesseurs a certainement permis d'effectuer des avan-

¹⁷ Les exemples les plus frappants souvent donnés par Marcuse et Horkheimer sont ceux de l'organisation rationnelle de l'extermination dans les camps de concentration et de l'application des connaissances scientifiques dans l'industrie de l'armement militaire.

¹⁸ « *To attribute social problems to presumed structural strains, [...] is to unwittingly transfer to a suppositious social structure what belongs to the process of collective definition* » (Blumer, 1971, 306).

cées considérables dans l'étude sociologique des problèmes sociaux, mais cette évacuation de la normativité a également limité cette approche des débouchées sociales effectives. Plutôt que d'énoncer explicitement l'orientation normative qui était sienne, le constructivisme s'est campé dans un relativisme scientifique qui l'a empêché de devenir une approche complémentaire à la critique sociale. Or, le constructivisme avait tout à gagner en assumant pleinement la normativité aux fondements de sa démarche et en inscrivant sa réflexion au sein d'une normativité explicite et théorisée pour elle-même.

Conclusion

Comme nous avons tenté de montrer dans cet essai, l'histoire liant normativité et sociologie ne peut se résumer à quelques débats épistémologiques soutenus ou sporadiques, pas plus qu'elle ne peut être présentée comme le simple cheminement d'une discipline dans son combat pour devenir une « science ». Celle-ci est plutôt intrinsèquement liée à l'histoire de la modernité, à sa dimension réflexive et à sa recherche de fondements capables de légitimer son orientation et son développement. À la lumière de cette interpénétration congénitale, marquant la sociologie d'une normativité qui lui est constitutive, il semble que la sociologie des problèmes sociaux ait tout intérêt à assumer pleinement cette normativité, plutôt que de continuer à viser son dépassement, non seulement improbable mais aussi fortement dommageable pour les capacités critiques de ce champ de recherches.

En quittant le sol normatif de la sociologie, n'est-ce pas la capacité même de cette discipline à formuler une critique sociale effective qui s'évapore ? Une sociologie acritique est-elle seulement et simplement encore « sociologique » ? Les plus grandes avancées scientifiques sont le fruit d'une expérience qui ancre les chercheurs dans leur temps et qui fait de leurs pensées et découvertes l'expression d'êtres humains vivants et agissants sur leur monde. C'est de cette expérience que la pensée sociologique tire sa richesse et ce n'est qu'en retournant vers elle que son plein sens se dévoile. Qu'on appelle cela un travail « d'artiste » ou « d'imagination » comme le fait Nisbet (2005), ou bien le simple fait de vivre, les implications qui en ressortent restent les mêmes : une sociologie vivante a besoin de la vie, et la négation de cette part de l'expérience dans un scientisme chaste et stérile, dont la seule occupation se résumerait à la « résolution de problèmes » (Nisbet, 2005, 34), ne correspond pas à une simple négation de la richesse de la réflexion sociologique : il est une négation de la vie.

Comme le montre Freitag (1987), l'expérience humaine est normative, et on ne peut pas simplement se défaire de la normativité aux fondements de la posture sociologique sans se départir en même temps de ce qui constitue sa profondeur et son originalité. En ce sens, nous pensons que des nouvelles perspectives s'ouvrent pour une sociologie qui reconnaît en la normativité le socle inébranlable d'une science véritablement « critique », se situant réellement dans le monde et prenant position

face à lui – ce qui pourrait raviver les multiples rapprochements qu'il est encore possible de faire entre la tradition sociologique et la Théorie critique.

Références

- Blumer, H. (1971). Social Problems as Collective Behavior, *Social Problems*, 18 (3), 298-306.
- Boltanski, L. (1990). Sociologie critique et sociologie de la critique, *Politix*, 3 (10-11), 124-134.
- Boltanski, L. (2009). *De la critique : Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris : Gallimard, 294 p.
- Caillé, A. (1989). L'impossible objectivité ? Vérité et normativité dans les sciences sociales, *Revue du MAUSS*, 4, 3-10.
- Cefaï, D. (1996). La construction des problèmes publics : définitions de situations dans des arènes publiques, *Réseaux*, 14 (75), 43-66.
- Dumont, F. (2014 [1968]). *Le lieu de l'homme : la culture comme distance et mémoire*, Québec : Bibliothèque Québécoise, 274 p.
- Élias, N. (1997 [1991]), *La société des individus*, Paris : Pocket, 301 p.
- Fassin, D. (2009). Une science sociale critique peut-elle être utile ?, *Tracés. Revue de Sciences humaines* [en ligne], 9, 199-211.
- Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Paris : Gallimard, 318 p.
- Freitag, M. (1987). Les sciences sociales contemporaines et le problème de la normativité, *Sociologie et sociétés*, 19 (2), 15-36.
- Freitag, M. (2004). Réponses au GEODE, *Revue du MAUSS*, 24, 255-267.
- Gaitan-Torres, A. (2013). Normativity for social sciences : the expressivist's recipe, *Revista Internacional de Sociología*, 71 (1), 213-220.
- Giddens, A. (1987). *La constitution de la société : éléments de la théorie de la structuration*, Paris : Presses universitaires de France, 474 p.
- Groenmeyer, A. (2007). La normativité à l'épreuve. Changement social, transformation institutionnelle et interrogations sur l'usage du concept de déviance, *Déviance et Société*, 31 (4), 421-444.
- Honneth, A. (2006). *La Société du mépris : vers une nouvelle Théorie critique*, Paris : La Découverte, 349 p.
- Horkheimer, M. (1974 [1937]). « Théorie traditionnelle et théorie critique », in *Théorie traditionnelle et théorie critique*, trad. C. Maillard et S. Muller, Paris : Gallimard, 15-81.
- Luhmann, N. (1990). *Essays on self-reference*, New York : Columbia University Press, 245 p.
- Marcuse, H. (1968 [1964]). *L'homme unidimensionnel : essai sur l'idéologie de la société industrielle avancée*, trad. M. Wittig, Paris : Éditions de Minuit, 281 p.

- Merton, R. K. (1971). Epilogue, in Merton R. K. & R. A. Nisbet (éds.). *Contemporary Social Problems*, New York : Harcourt, Brace & World, 847 p.
- Merton, R. K. & R. A. Nisbet. (1971). *Contemporary Social Problems*, New York : Harcourt, Brace & World, 847p.
- Moss, L. & V. Pavesich. (2011). Science, normativity and skill: Reviewing and renewing the anthropological basis of Critical Theory, *Philosophy and Social Criticism*, 37 (2), 139-165.
- Nisbet, R. (2005 [1984]). « Les concepts élémentaires de la sociologie », in *La tradition sociologique*, Paris : Presses Universitaires de France, 1984 (2005), 15-36.
- Noguera, J. A. (2013). Social Science and “Normative Facts”: What’s the big deal?, *Revista Internacional de Sociología*, 71 (1), 200-212.
- Polanyi, K. (1944 [1983]). *La grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris : Gallimard, 419 p.
- Putnam, H. (1982). Why Reason Can’t Be Naturalized, *Synthese*, 52, 3-23.
- Ramognino, N. (1999). « Normativité ou relativisme scientifique en sociologie ? », in Ramognino, N & G. Houle (éds.), *Sociologie et normativité scientifique*, Toulouse : Presses Universitaires du Mirail, 179-206.
- Rebughini, P. (2010). Critique and social movements: Looking beyond contingency and normativity, *European Journal of Social Theory*, 13 (4), 459-479.
- Rodriguez, J. (2007). Le sociologue, l’expert et le moraliste : à propos de la social administration anglaise, *Socio-logos*, 2, page consultée le 6 mai 2018, <http://journals.openedition.org/socio-logos/873>.
- Roy, S. & R. Hurtubise. (2013). « L’étude des problèmes sociaux : entre stagnation et renouvellement », in OTERO, M. & S. Roy (éds.), *Qu’est-ce qu’un problème social aujourd’hui : repenser la non-conformité*, Montréal : Presses de l’Université du Québec, 317-350.
- Spector, M. & J. I. Kitsuse. (1973). Social Problems: A Re-Formulation, *Social Problems*, 21 (2), 145-159.
- Spector, M. & J. I. Kitsuse. (1987). Functional and normative definitions, in *Constructing Social Problems*, New York : Series Editors, 23-39.
- Taylor, C. (1994). *Le malaise de la modernité*, Paris : Éditions du Cerf, 125 p.
- Weber, M. (1959). *Le savant et le politique*. Paris : Plon, 185 p.
- Wirth, L. (1940). Ideological Aspects of Social Disorganization, *American Sociological Review*, 5 (4), 472-482.

